

# VOTRE PARTENAIRE AU QUOTIDIEN



Organisme de Gestion  
des Indépendants

---

# NOS PRESTATIONS

*OGI-France apporte, outre des avantages fiscaux majeurs à ses adhérents, un ensemble d'outils d'aide à la gestion et une sécurité fiscale renforcée.*

## QUI PEUT ADHÉRER ?

**L'adhésion à notre organisme de gestion est ouverte à toute entreprise :**

- relevant du régime BIC (activité commerciale, industrielle, artisanale, location meublée ou de prestations de services)
- Relevant du régime BNC (activité libérale)
- Relevant du régime BA (activité agricole).

**quels que soient :**

- **sa forme juridique** : entreprise individuelle ou société
- **son mode d'imposition** : Micro entreprise, auto-entrepreneur, réel simplifié (de droit ou sur option) et réel normal
- **Sa catégorie d'impôt** : impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés.

## COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion doit se faire avant la date de clôture de l'exercice fiscal concerné soit :

- en renvoyant le bulletin PDF
- en validant le bulletin en ligne

Accès au portail adhésion sur : [www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)

## AVANTAGES FISCAUX ?

**Uniquement pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu, placées sous un régime réel d'imposition.**

1. Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion (sous condition d'avoir opté au réel et de réaliser un chiffre d'affaires inférieur au seuil de la micro entreprise).  
Elle correspond au 2/3 des dépenses versées pour la comptabilité, plafonnée à 915 Euros par an.
2. Dispense de pénalités pour les nouveaux adhérents en cas de déclaration rectificative spontanée.

Une équipe de professionnels est à votre écoute au :

**02.99.56.65.40**



## AIDE A LA GESTION

- Analyse de la situation financière et économique de l'entreprise adhérente
- Dossier de prévention économique.



## PRÉVENTION FISCALE

- Examen de cohérence et de vraisemblance de la déclaration de résultats (ECV) et des déclarations de TVA
- Examen Périodique de Sincérité (EPS)
- Examen de Conformité Fiscale (ECF)
- Compte-rendu de mission qui atteste des contrôles réalisés.



## SERVICE DOCUMENTATION

- Une assistance à la recherche documentaire pour vos interrogations fiscales
- Une actualité BIC/BNC mensuelle en ligne
- Guides fiscaux BNC
- Guide LMNP et fiches techniques.



## STATISTIQUES ET FICHES PROFESSIONNELLES

- Synthèses et fiches professionnelles pour se positionner par rapport à la concurrence
- Etude cession de fonds et cession de clientèle
- Baromètre du chiffre d'affaires
- Prévisionnel BIC/BNC

*Retrouvez ces données sur notre espace dédié aux services via notre site internet [www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)*



## FORMATIONS ET INFORMATIONS

Ogi-France vous propose des réunions de formations et d'informations en présentiel et en Webinaire sur des thèmes liés à vos préoccupations professionnelles : comptabilité, fiscalité, social, informatique, commercial... ainsi que des mini-vidéos d'informations mensuelles, accessibles sur notre espace dédié aux services via notre site internet [www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)

**OGI-France est un organisme de Gestion Agrée**  
sous le numéro 105350,  
créé en 1978 sous la forme d'une association loi 1901



**OGI-France**

**siège social :**

1 Rue de la Croix Désilles  
Cap Sud  
35400 SAINT-MALO  
Tél : 02.99.56.65.40

**Bureau secondaire :**

Rue des terres Victoria  
Parc Edonia - BAT C  
35760 SAINT-GREGOIRE  
Tél : 02.99.83.13.44

*[www.ogifrance.fr](http://www.ogifrance.fr)*